

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 475 987

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 03765

(54) Reliure souple à ouverture à plat.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). **B 42 D 3/00.**

(22) Date de dépôt 18 février 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 21-8-1981.

(71) Déposant : Société dite : CENTRA SA, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Gilbert Libman.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

La présente invention concerne le domaine des équipements de bureau, en particulier des poches protège-documents, et a pour objet une reliure souple à ouverture à plat.

Actuellement, les poches protège-documents sont généralement assemblées par faisceaux fixés sur la couverture au moyen d'une patte de liaison, ou se présentent sous forme de poches au format double, qui sont soudées entre elles et sur la couverture en leur milieu, ou encore sont soudées près de leur bord intérieur entre les bords repliés de la couverture.

10 Ces divers modes de réalisation d'une reliure souple de poches protège-documents nécessitent cependant un assemblage laborieux du fait d'un temps de mise en place des poches relativement long, et d'une difficulté de positionnement de ces dernières. En outre, le maintien de la reliure en position ouverte 15 est problématique, du fait que les poches décrivent une courbe dans la zone d'assemblage. Enfin, les modes d'assemblage connus ne permettent pas la réalisation de reliures renfermant un grand nombre de poches.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet une reliure souple à ouverture à plat caractérisée en ce que les poches protège-documents sont posées alternativement avec chevauchement de leur bord dans la couverture et reliées à ladite couverture par une soudure longitudinale, ou par un autre moyen de fixation tel qu'une couture, ou autre.

Conformément à une caractéristique de l'invention, chaque poche protège-documents est constituée par une feuille en matière synthétique souple pliée de manière asymétrique et fermée par 30 deux lignes de soudure, la partie dépassant de la ligne de soudure longitudinale servant à la fixation de la poche dans la couverture.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à des modes de réalisation préférés, 35 donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence au dessin schématique annexé, dans lequel :
la figure 1 est une vue en coupe d'une reliure conforme à l'invention ;

la figure 2 est une vue analogue à celle de la figure 1 d'une variante de réalisation de l'invention, et

la figure 3 est une vue en perspective, à plus grande échelle, d'une poche protège-documents.

5 Conformément à l'invention, et comme le montre plus particulièrement, à titre d'exemple, la figure 1 des dessins annexés, la reliure souple à ouverture à plat est constituée par une couverture 1 sur laquelle sont disposés alternativement avec chevauchement de leur bord des poches protège-
10 documents 2, qui sont reliées entre elles et à la couverture 1 par une soudure longitudinale 3.

Chaque poche protège-documents 2 (figure 3), est avantageusement constituée par une feuille en matière synthétique souple pliée de manière asymétrique et fermée par deux lignes 15 de soudure 4 et 5, la partie 6 dépassant de la ligne de soudure longitudinale 4 servant à la fixation de la poche 2 dans la couverture 1.

Grâce à ce mode de réalisation de la poche 2, le pliage de cette dernière s'effectue sans résistance, de sorte que 20 l'ensemble de la reliure demeure parfaitement à plat.

Selon une variante de réalisation de l'invention, représentée à la figure 2 du dessin annexé, les poches 2 peuvent être groupées en paquets de plusieurs poches, ces paquets étant alternés pour un assemblage par soudure, ou autre, sur la 25 couverture 1.

La matière constituant les poches est avantageusement une matière synthétique souple soudable, telle que du chlorure de polyvinyle, du polypropylène, du polyéthylène, ou analogue. Il est également possible de réaliser ces poches en une autre 30 matière, leur fixation s'effectuant alors par couture, par collage, ou d'autre manière.

Conformément à une autre caractéristique de l'invention, en vue de faciliter la mise en place des poches 2 avant leur fixation sur la couverture, il est prévu sur leur partie 6 au 35 moins un point de soudure, 7, de préférence deux, situé à une distance prédéterminée du bord supérieur ou inférieur de la poche, et permettant, lors de la superposition alternée avec

chevauchement, une disposition parfaite desdites poches dans la couverture 1.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés au dessin annexé. Des 5 modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des poches, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

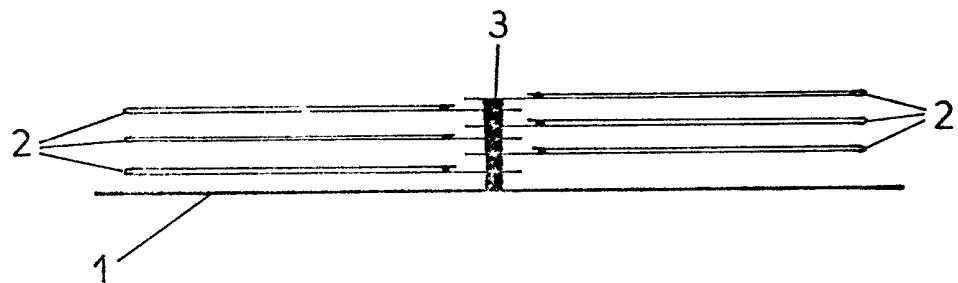
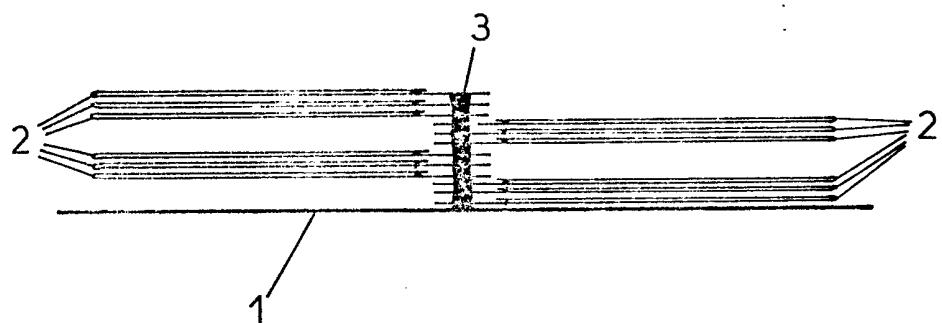
- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Reliure souple à ouverture à plat caractérisée en ce que les poches protège-documents (2) sont posées alternativement avec chevauchement de leur bord dans la couverture (1) 5 et reliées à ladite couverture (1) par une soudure longitudinale (3), ou par un autre moyen de fixation tel qu'une couture, un collage, ou autre.

2. Reliure, suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les poches protège-documents (2) sont groupées en 10 paquets de plusieurs poches qui sont alternés pour un assemblage par soudure, ou autre, sur la couverture (1).

3. Reliure, suivant l'une quelconque des revendications 15 et 2, caractérisée en ce que chaque poche protège-documents (2) est avantageusement constituée par une feuille en matière synthétique souple pliée de manière asymétrique et fermée par deux lignes de soudure (4 et 5), la partie (6) dépassant de la ligne de soudure longitudinale (4) servant à la fixation de la poche (2) dans la couverture (1).

4. Reliure, suivant l'une quelconque des revendications 20 1 à 3, caractérisée en ce que chaque poche protège-documents (2) est pourvue sur sa partie (6) dépassant de la ligne de soudure longitudinale (4) d'au moins un point de soudure (7) situé à une distance prédéterminée du bord supérieur ou inférieur.

Fig. 1Fig. 2Fig. 3